



Syndicat du Personnel
Banques-Assurances
CGT Auvergne-Limousin
Section Caisse d'Epargne

Négociations CEPAL
15 / 05 / 2009
ALERTE SOCIALES

Mai 2009

Nouveau « DYSFUNCTIONNEMENT SOCIAL » !

Objet central de cette réunion => faire le point sur l'accord d'Intéressement qui entame sa 3^{ème} et dernière année.

Cette réunion, à l'initiative du SPBA/CGT, devait nous permettre de vérifier le plan de marche de l'accord d'Intéressement (2007/2009) et prendre les mesures nécessaires en cas d'écart significatifs. Avec l'expérience, nous savons qu'un accord d'Intéressement s'examine au bout de ses 3 années d'existence, sachant que certaines contraintes ont pu influencer tel ou tel exercice.

C'est aussi pourquoi, suite aux accidents survenus lors de l'accord précédent (1), **une clause de revoyure a été intégrée** apportant la souplesse nécessaire devant permettre d'éviter les mauvaises surprises.

(1) A cette occasion, nous avons soulevé **un (premier) dysfonctionnement social...** et la Direction, à l'époque, avait entendu cette alerte, ce qui nous avait permis de signer un avenant gommant le manque à gagner constaté (*cette « générosité » n'a rien de naturel, les demandes syndicales doivent être non seulement précises et étudiées mais également appuyées !!!*). Pour mémoire, lors de l'accord précédent (2004/2006), les enveloppes distribuées (Intéressement + Participation) avaient été successivement de : 1 992 K€, 500 K€, **552 K€**.. cette dernière enveloppe passant la moyenne des 3 années de 997 K€ à **2 681 K€**.

→ Accord actuel : où en sommes-nous pour l'instant ?

Non seulement, nous sommes en retard dans le plan de marche mais, au lieu de prévoir un réajustement pour diminuer celui-ci, la Direction envisage au contraire de l'amplifier.

Le manque à gagner qui dépasse actuellement les 1,4 M€ doublerait !!!

Voici un tableau comparatif des enveloppes (*sur la base des objectifs réalisés à 100 %*)

	2007	2008	2009	Total sur 3 ans	moyenne
prévisions	3 545 K€	3 682 K€	4 033 K€	11 260 K€	3 753 K€
réalisés	3 038 K€	2 702 K€	2 716 K€ (estimé)	8 456 K€	2 818 K€
<i>écarts</i>	- 507 K€	- 980 K€	- 1 317 K€	- 2 804 K€	- 935 K€

Ce tableau est assez parlant.... **il est INACCEPTABLE d'en rester là. !**

Devant cette perspective, nous demandons non seulement que l'enveloppe initiale soit servie mais aussi, comme prévu dans la clause de revoyure, qu'un complément vienne rattraper le retard pris. Ce qui pourrait donner :

	(2007 + 2008)	2009	Total sur 3 ans	moyenne
révision demandée	5740	5 520 K€	11 260 K€	3 753 K€

→ La Direction prise en flagrant délit de « mauvaise foi »...

✂ Pour la 1^{ère} fois, depuis l'amorce des résultats 2008 (*soit près de 12 mois déjà*), la Direction vient de reconnaître que la clause de revoyure prévue par l'accord était applicable... La compréhension fut longue, nos demandes répétées, mais l'évidence a fini par triompher !!!

Le SPBA/CGT a toutefois soulevé l'incidence de la perte de temps...=> la prise en compte timorée de la crise (*bien qu'annoncée au sortir des comptes 2007*) et la révision budgétaire tardive (*fin juin 2008*) n'ont pas autorisé la neutralisation du RBE financier, ce qui, naturellement, a plombé l'exercice 2008 et l'intéressement lié.

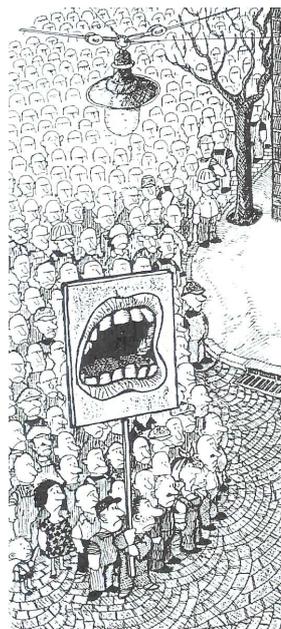
↳ La Direction souhaite rester scotchée à un pourcentage de distribution du RBE pour expliquer la baisse qu'elle nous annonce... Ce raccourci nie, tout simplement, le déroulé des négociations sur l'Intéressement !

Explications : avant d'arriver à la moindre formule, les représentants du Personnel commencent par définir quel serait le montant moyen d'intéressement par salarié à atteindre (*c'est le cœur de la négociation* !). A partir de là, l'enveloppe globale est calculée. Et c'est seulement à ce stade qu'intervient « l'installation » de la formule qui a pour seule ambition, celle de sacrifier les 2 premiers calculs. **Il ne faut donc ni se tromper de principe, ni de base !**

C'est aussi pourquoi la clause de revoyure prévoit que « *le présent accord pourrait être révisé... au cas où des modalités de mise en œuvre n'apparaîtraient plus conformes aux principes ayant servi de base à son élaboration...* »

↳ Autre entourloupe : pour la Direction, l'impact n'aurait porté que sur 2008, c'est ainsi que le retour à la formule initiale serait la règle et que l'abondement réalisé pour compléter l'exercice 2008 n'aurait pas lieu d'être en 2009. Il est clair que, pour le SPBA/CGT, les salariés n'ont pas à « financer » la crise, en plus de la subir par ailleurs.

Les efforts des salariés ne baissent pas, loin de là. Leur intéressement n'a pas à être restreint !



↳ D'autres arguments ont tout naturellement été développés mais rien n'y a fait... pour l'instant. C'est pourquoi, avec les autres organisations syndicales de la CEPAL, nous pensons que si la Direction ne revient pas sur des positions plus compréhensives, **le Personnel aura l'occasion en juin de manifester, non seulement sur l'Intéressement mais également sur l'emploi et les conditions de travail, les fermetures de points de vente, les référentiels d'activité, etc...** et, plus largement, sur toutes ces questions qui ne cessent de remonter au travers des instances représentatives du Personnel mais qui, pour l'instant, n'ont pas le traitement qui leur conviendrait.

→ Autres thèmes abordés lors de cette réunion

• Mise à jour de l'accord « mobilité géographique »

La mise à jour porte sur la revalorisation du montant des indemnités suite aux évolutions discutées lors du PSE (=> *double loyer 500 € au lieu de 400 €*) ou en DP suite à une de nos questions (*prix des nuitées 70 € au lieu des 60 €*).

Le SPBA/CGT a demandé que soit également revue la disposition sur l'indemnisation des mobilités car, à l'usage, un salarié qui est éloigné subit toujours le contre coup de son 1^{er} éloignement si, moindrement il devait à nouveau prendre un poste plus éloigné. Nous demandons en conséquence :

- * que le principe d'un rapprochement du domicile soit rappelé et appliqué en priorité
- * néanmoins, si un éloignement supplémentaire devait intervenir, que l'indemnisation ne porte plus sur l'accroissement de distance mais reparte de 0.

Il suffirait de dire qu'au bout de tant de temps, le salarié retrouve ses droits complets.

La Direction comprend cette analyse. Elle n'y est pas opposée, mais elle renvoie l'examen à la NAO 2009/2010.

• Mise à jour de l'accord Participation

* le SPBA/CGT avait demandé, lors de la NAO 2008/2009, la mise à jour de l'accord Participation CEPAL dès que les décrets de lois seraient parus... Cela porte essentiellement sur la disponibilité immédiate de la Participation au lieu du blocage systématique pour 5 ans. Chaque salarié aura maintenant le choix... dès lors qu'il y aura de la Participation distribuée, ce qui n'est pas le cas pour cette année. Espérons un futur meilleur !

* Sur une modification de l'accord avec une formule dérogatoire (*plus favorable que la loi*) c'est NIET.

• Remplacements lors des vacances scolaires pour les enfants du Personnel.

L'accord local devrait être reconduit pour l'an prochain... mais pour 2009, c'est trop tard.

Question amélioration... la Direction n'est pas chaude à, par exemple, abaisser l'âge minimum requis (*18 ans actuellement à la prise de poste*), ni même réduire le seuil d'embauche au niveau BAC (*au lieu d'avoir le BAC actuellement*)... Ces questions méritent toutefois d'être revues.

• Elections CE/DP de fin d'année et protocole électoral

La Direction souhaite organiser des élections CE/DP au travers d'un vote informatique... personne n'est complètement contre...quelques réserves subsistent cependant.

Vos représentants SPBA/CGT.